

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°83 (arrêté de promulgation du 3 août 1930)

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 août 1930

Numéro JO  
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro  
31 août 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 7 juin 1930 modifiant la date d'application des décrets des 11 août 1921 et 18 mars 1925 sur le traitement de parité d'office des magistrats coloniaux,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 7 juin 1930, susvisé, modifiant la date d'application des décrets des 11 août 1921 et 1 mars 1925 sur les traitements de parité d'office des magistrats coloniaux.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac